



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-4-20

**Culture**

-----  
Musée de la Résistance

-----  
Carte Loisirs ECLA  
Lille Métropole

-----  
Convention

Rapport de :  
M. Pierre ZIMMERMANN,  
Adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le guide régional ECLA Tourisme Social. Ce guide propose aux comités d'entreprise et autres associations des idées de sorties à tarif préférentiel. Cette présence dans le guide ECLA donne au Musée de la Résistance une meilleure visibilité.

En retour, le Musée doit s'engager à accorder aux titulaires de la carte Loisirs souscrite par l'intermédiaire de l'association ECLA un tarif préférentiel.

Nous proposons donc à la signature la Convention pour la saison 2017-2018, et vous proposons de voter l'application du tarif réduit (soit 4,50€ par entrée) sur présentation de la carte Loisirs.

Travaux préparatoires  
CA du 22 novembre 2016  
CG du 30 novembre 2016



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
et a délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme  
Le Maire